



Formalités administratives obligatoires après divorce ?

Par **sofeib**, le **20/03/2013** à **16:52**

Bonjour,

Mon futur ex-mari et moi-même passons la semaine prochaine devant le juge pour notre divorce (par consentement mutuel).

J'aurais voulu savoir quelles étaient les démarches administratives à entamer obligatoirement après ce divorce, tout en sachant que je vais récupérer mon nom de jeune fille.

Et concernant le livret de famille, qui va le garder? Est-ce qu'il va nous en être délivré un chacun par la suite? Il faut savoir que je vais avoir un bébé cet été (mais pas de mon mari de qui je suis séparée depuis bientôt deux ans) et donc je me posais la question à ce sujet.

Merci beaucoup des réponses que vous pourrez me donner,

Bonne fin de journée,

S.